



## **Convention Unis-Cité/Centre Communal d'Action Sociale de Castelnaudary**

**2024-2025**

### **Programme : Solidarité Séniors**

Le Conseil Départemental de l'Aude, dans le cadre de sa compétence centrale en matière de solidarité humaine et plus spécifiquement en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, a engagé un partenariat avec Unis-Cité, association pionnière du service civique en France.

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Castelnaudary représenté par son Président, Patrick Maugard,

Et

Unis-Cité représenté par sa Présidente, Marie Trelu- Kane, elle-même représentée par Kristel Malègue directrice territoriale d'Unis-Cité Occitanie par intérim, elle-même représentée par Sarah Plantier, Responsable d'antennes Unis-Cité Aude.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

**Unis-Cité** a pour vocation de promouvoir la solidarité, la citoyenneté active, la promotion et le respect de la diversité, en organisant un « Service Civique », temps d'apprentissage de l'action citoyenne et solidaire et du travail d'équipe dans la diversité, pour des jeunes de 16 à 25 ans de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'étude. Les missions proposées aux jeunes concernent des domaines très divers (environnement, social, humanitaire...) et sont développées à l'échelle locale et/ou nationale.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 0- PREAMBULE** L'association Unis-Cité œuvre depuis plus de 20 ans pour permettre à un maximum de jeunes de vivre une expérience originale, utile et enrichissante : le Service Civique. En 2015, près de 2000 jeunes de toutes origines sociales et de tous niveaux d'études, s'engagent ainsi à Unis-Cité, en équipe, pendant une durée de 6 à 9 mois à temps plein, pour des missions d'intérêt général au service des autres.

Face aux forts enjeux sociétaux, Unis-Cité souhaite renforcer sa contribution aux solutions et lance un nouveau projet global de lutte contre l'isolement des séniors : SOLIDARITE SENIORS.

L'objectif général : Lutter contre l'isolement social des seniors à travers des visites de convivialité à domicile et des ateliers collectifs.

Cet objectif général peut se décliner en objectifs associés :

- Sortir les seniors de l'isolement social en tissant un lien intergénérationnel
- Informer les personnes âgées isolées sur les espaces seniors de son territoire
- Accompagner les seniors dans des ateliers collectifs organisés par les jeunes d'Unis Cité

Objectif complémentaire : Permettre aux jeunes en service civique d'être en situation d'accompagnement des personnes âgées.

#### **ARTICLE 1- OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Unis-Cité et le CCAS de Castelnaudary mettent en place leur partenariat et fixent les engagements respectifs de chacune des Parties dans le cadre du programme Solidarité Seniors.

#### **ARTICLE -2- ENGAGEMENTS D'UNIS-CITE**

Dans le cadre du programme rappelé en préambule, Unis-Cité assure :

- le **portage juridique et administratif** de l'ensemble du programme
- le **recrutement, la formation, et le suivi général des jeunes volontaires**

Unis-Cité assure la **formation civique et l'accompagnement** des jeunes, notamment dans la préparation de leur « après Service Civique », avec le soutien des réseaux locaux.

- Elle assure un suivi mensuel avec **Mme Frechengues, Directrice des Solidarités de la ville de Castelnaudary et de la Résidente Autonomie Pierre Estève.**

Entre Novembre 2024 et Juin 2025, Unis-Cité mobilise 2 volontaires en mission au CCAS de Castelnaudary et plus particulièrement à la résidence autonomie Pierre Estève. Les deux volontaires sont présents les mercredis, jeudis et vendredi de 9h30 à 17h, avec une heure de pause et la possibilité pour les jeunes de manger sur place (mise à disposition d'un local de restauration).

Nous rappelons que les jeunes ne peuvent être laissés seuls dans la structure ; leur cadre d'intervention est un service civique, avec une possibilité de proposer et d'impulser. Ils ne sont ni stagiaires, ni salarié.es mais dans un climat d'apprentissage.

La coordination de ces actions sont assurées par Manon Jolimay, en qualité de Coordinatrice d'équipe et de projet, basée au 5 bd Omer Sarraut, 11000 Carcassonne.

#### **ARTICLE -3- ENGAGEMENTS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE**

Le CCAS communique sur l'action auprès des résident.es de Pierre Estève et de son équipe afin de favoriser l'accueil des jeunes dans la structure.

La Directrice des Solidarités prévient la coordinatrice d'Unis Cité de tous problèmes rencontrés par les volontaires et participe aux réunions mensuelles proposées par la coordinatrice d'Unis Cité.

#### **ARTICLE - 4- DUREE**

La présente convention est conclue à partir du 13 novembre 2024 et jusqu'au 20 juin 2025.

#### **ARTICLE - 5- MODALITES FINANCIERES**

Le programme Solidarité Seniors est soutenu financièrement par le Département et l'AGIRCC ARCO.

L'intervention d'Unis Cité n'implique aucun coût pour le CCAS.

#### **ARTICLE -6- RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

Les jeunes restent sous la responsabilité de l'association Unis-Cité, durant tous les temps où ils sont en Service Civique.

L'association Unis-Cité a souscrit un contrat « Multigaranties activités sociales » auprès de la MACIF, sous le numéro 825 20 15 / YP 39, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux risques liés à la l'occupation des locaux comme définis dans la présente convention.

#### **ARTICLE -7- DENONCIATION ET RUPTURE**

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

Durant toute la durée du partenariat, Unis-Cité et le CCAS s'engagent à trouver les meilleures adaptations possibles pour répondre aux besoins spécifiques et impératifs pouvant survenir de part et d'autre.

Chaque partie pourra dénoncer la convention sous réserve que la partie concernée motive et notifie sa demande par écrit 1 mois avant le terme de la convention.

#### **ARTICLE - 8- VALORISATION**

Dans leur volonté commune de l'action concernée par la présente convention et de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, Unis-Cité et le CCAS de Castelnaudary s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

**Fait le 28.10.2024**

**A Carcassonne**

Signatures

Mr Patrick Maugard  
Président du CCAS de Castelnaudary

Sarah PLANTIER  
Responsable d'antennes Unis Cité Aude